

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE ordinaire du 26 janvier 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 10      Convocation du 19/01/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Gérard DURAND  
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE  
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

**Délibération n° 002 2024****Subventions aux Associations et autres pour 2024**

Pour mémoire, délibération n° 003\_2023 du 03/02/2023 :

Bénéficiaires	Subv. Votée 2023	Subv. Versée 2023	Proposition 2024
Cantine Scolaire	16 000 €	9 000 €	12 000 €
Voyages Scolaires (versée en 2024 à APEV)	1 000 €	0 €	4 000 €
Activités Scolaires (groupement APEV)	1 200 €	* 1 939 €	1 800 €
APEV	300 €		
La Pause	180 €	180 €	250 €
UPCV	180 €	180 €	400 €
Agrisolidarité	100 €	100 €	100 €
Creusot Cyclisme (Train Hard)	300 €	300 €	300 €
MFR du Charolais Brionnais	40 €	40 €	
Imprévus	700 €		950 €
Sporting Club Couchois (délib. 17/03/23)		120 €	
Les Restos du Cœur (délib. 22/09/23)		862 €	
Souvenir Français			100 €
Tremplin Hommes et Patrimoine			100 €
Collège de Couches			
<b>Montant total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>12 721 €</b>	<b>20 000 €</b>

Article comptable : 65748

\* Payés en 2023 par la Commune (pour Ecole) : Subvention = 1 000 € ; Ping-Pong UPCV = 160 € ; Sportonic maternelle = 320 € ; Activité Vélos GS = 284 € ; Mosaïques maternelle = 175 € pour un total de 1 939 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution des subventions citées dans la colonne « proposition 2024 » d'un montant total de 20 000 € et dit que ce montant sera inscrit au budget 2024 à l'article 65748.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND

